COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 7 Mars 2022

Président : M. J.J. FOPPIANI

Présents: MM. A. BELOUFA - V. MONNEY

Pour Information, la Commission Futsal se réunie tous les LUNDIS.

Merci de nous transmettre vos demandes de modifications le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

23974565 - CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VITRY CA 2 du 25/03/22

Courriel de VITRY CA nous informant de deux matchs en 24h.

La Commission reporte la rencontre au vendredi 29/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h30.

FUTSAL D2

24062364 - VSG FUTSAL 2 / C NOUES du 11/03/22

Courriel de VSG FUTSAL et de la municipalité de Villeneuve Saint-Georges du 07/03/22, nous informant de l'indisponibilité du gymnase pour travaux.

La Commission reporte la rencontre au vendredi 15/04/2022 au Gymnase Roland Garros à 20h45.

Coupe Du Val De Marne Futsal

<u>Tirage au sort des 1/8ème de final de la coupe du Val de Marne Futsal</u>

WEEK-END DES 4/5/6 MARS 2022 (Effectué par M. GRADINARI Igor)

Consulter le tirage sur le site du District du Val de Marne.

+1 Arbitre officiel à la charge du club recevant

https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/?id=389444&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat

AVIS AUX CLUBS = Merci de bien vérifier les jours et horaires des matchs et d'en informer la Commission si changement.

<u>24298789 : CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 - CHAMPIGNY CF 1 Coupe Futsal du 05/03/2022</u> (reporté au 15/04/2022)

Courriel de CHAMPIGNY FC du 28/02/2022, nous informant que la ligue a programmé un match de Coupe de Paris de CHAMPIGNY CF 1 au 15/04/2022 (prioritaire) et propose de reporter la rencontre de Coupe du Val De Marne au lundi 11/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h15.

La Commission donne son accord. Prévenir l'équipe adverse.

FMI ou Feuilles de match manquantes

<u>APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT</u>

(Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

Journée 9

23974535 - Créteil Palais Futsal 2 – KB Futsal 2 D1 du 28/01/2022 : match perdu par pénalité à l'équipe recevante. Créteil Palais Futsal 2 : -1 point, 0 but et KB Futsal 2 maintien du résultat 3 points, 3 buts

RAPPEL

Transmettre rapidement les attestations municipales de mise à disposition des installations